

<p style="text-align: center;">COMITÉ BIEN-ÊTRE (incluant les membres du comité PAE)</p>
--

Rôle : Promouvoir, proposer et provoquer des moments d'échanges et de discussions autour de thèmes reliés au bien-être au travail, par exemple la gestion du stress, la charge de travail, le climat de travail.

Document associé : Plan stratégique

[Plan stratégique 2016-2020](#)

Responsable désignée par le Collège : coordonnateur des ressources humaines

Composition :

- 1 cadre responsable du PAE
- 2 membres du SEECD (personnel enseignant) dont celui responsable du PAE
- 2 membres du SPPCD (personnel professionnel) dont celui responsable du PAE
- 2 membres du Syndicat des employées et employés de soutien dont celui responsable du PAE

Fréquence des réunions : 2 fois par session